



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Décontraction des comptes agricoles nationaux d'Irlande par branche et par région

E. A. Attwood

Résumé

L'Institut Agronomique (An Foras Taluntais) et l'Institut de la Recherche Agronomique (Economie Research Institute) de Dublin, ont établi une comptabilité régionale basée sur les renseignements fournis en 1960 par les départements gouvernementaux et le Bureau central des Statistiques.

A partir des comptes nationaux agricoles, le revenu agricole est décontracté par région, par comté, et par catégorie d'agent. Les critères de répartition sont multiples.

Cette étude mesure les disparités régionales du revenu de l'agriculture irlandaise.

Citer ce document / Cite this document :

Attwood E. A. Décontraction des comptes agricoles nationaux d'Irlande par branche et par région. In: Économie rurale. N°73, 1967. Le financement de l'agriculture dans les sociétés industrielles (deuxième partie) pp. 73-82;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1967.1982>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1967_num_73_1_1982

Fichier pdf généré le 08/05/2018

DECONTRACTION DES COMPTES AGRICOLES NATIONAUX D'IRLANDE PAR BRANCHE ET PAR REGION

par E.A. ATTWOOD

Agricultural Institute, Dublin

L'Institut Agronomique (An Foras Taluntais) et l'Institut de la Recherche Agronomique (Economic Research Institute) de Dublin, ont établi une comptabilité régionale basée sur les renseignements fournis en 1960 par les départements gouvernementaux et le Bureau central des Statistiques.

A partir des comptes nationaux agricoles, le revenu agricole est décontracté par région, par comté, et par catégorie d'agent. Les critères de répartition sont multiples.

Cette étude mesure les disparités régionales du revenu de l'agriculture irlandaise.

Depuis quelques années, les zones retardées des pays industrialisés, ont eu à résoudre en agriculture des problèmes socio-économiques de plus en plus aigus. Leur étude demande l'établissement de comptes régionaux détaillés. En effet, pour étudier les difficultés économiques de ces zones, il est nécessaire de connaître avec exactitude le niveau des revenus. Cette information permet non seulement d'évaluer les différences relatives au niveau de la production et de la structure des revenus, d'une région à l'autre, mais fournit également des renseignements utiles sur l'origine de ces différences.

Un ensemble complet de comptes régionaux fournit la production et le revenu par secteur, à l'échelle nationale aussi bien que par habitant, il permet de voir jusqu'à quel point la prospérité économique dépend de la combinaison de différentes activités économiques (agriculture, industrie, commerce, tourisme, etc...), et de la productivité et du revenu de la main-d'œuvre dans chacun de ces secteurs.

Un trait caractéristique de l'économie d'une région arriérée dans un pays développé est sa dépendance étroite vis-à-vis de l'agriculture. Non seulement la main-d'œuvre agricole représente une part relativement importante de la population active, mais le rendement et le revenu par habitant sont en général plus faibles que dans les autres régions. Pour savoir dans quelle mesure ces deux facteurs

contribuent à aggraver les problèmes socio-économiques des régions arriérées, l'établissement de comptes régionaux complets est indispensable. Leur précision dépend dans une large mesure de l'exactitude avec laquelle peut être déterminée l'activité globale du secteur agricole.

Dans ce qui suit, nous traiterons de l'établissement des comptes régionaux relatifs à l'année 1960, entrepris par l'Institut Agronomique (An Foras Taluntais) et l'Institut de la Recherche Economique à Dublin (1). L'année 1960 a été choisie en raison de l'abondance d'informations détaillées disponibles pour le secteur agricole.

LES COMPTES AGRICOLES DE L'IRLANDE

Les comptes régionaux de 1960 sont établis à partir d'estimations détaillées des revenus et des coûts par comté, c'est-à-dire pour un territoire plus petit que la « région ». Cette division permet non seulement d'obtenir des résultats globaux pour chaque grande région, mais également d'examiner

(*) Traduction de Mme Anne ADDA, I.N.R.A. Paris.

(1) ATTWOOD (E.A.), GEARY (R.C.). — Irish County Incomes in 1960 - Rapport n° 16, Economic Research Institute, Dublin, septembre 1963.

le bien fondé des limites établies pour chaque région (2).

L'établissement de comptes économiques par comté a été rendu possible grâce à la coopération d'organismes publics qui ont fourni des renseignements inédits, et à de nombreuses informations économiques fournies par la comptabilité nationale établie par le Bureau Central de Statistique. Ces comptes agricoles sont extraits de la comptabilité nationale détaillée publiée annuellement, et des informations incluses dans le recensement agricole de 1960 du bétail et de la culture (qui comprend également un questionnaire relatif à la production et la commercialisation des produits agricoles).

La décontraction des comptes régionaux (qui totalisent nécessairement la production globale, les coûts et le revenu globaux) consiste à trouver des procédés permettant d'attribuer à chaque région ou comté la part qui lui revient dans les totaux nationaux d'un produit donné. En général, il n'est pas possible d'établir un critère de répartition unique ; il est nécessaire d'utiliser différentes sources pour trouver un système global. Ces sources varient nécessairement d'un pays à l'autre. La description de l'expérience irlandaise en matière de comptes agricoles régionaux illustre la nature et la diversité des sources utilisées dans ce domaine.

Le tableau 1 indique les ressources et les emplois dans le secteur agricole de l'Irlande en 1960.

Tableau 1. — Comptes de la branche agriculture, Irlande 1960 (en milliers de livres)

RESSOURCES		EMPLOIS	
Bovins	55.021	Aliments de bétail	19.586
Lait et produits laitiers	42.009	Engrais et amendement calcaires	8.275
Œufs et volaille	13.986	Machines	13.700
Porcs	20.771	Impôts locaux	8.400
Ovins	12.926	Frais divers	13.824
Autre	3.617		
		Total des consommations	
Total production animale	148.330	intermédiaires	63.785
Blé	11.077	Valeur locative annuelle des terres	2.200
Orge	1.370	Salaires	18.900
Avoine	5.815	Revenu brut des exploitations	108.217
Betteraves à sucre	6.046		
Pommes de terre	6.063	Total des coûts de la main-d'œuvre.	129.317
Autre	6.678	Coûts totaux	193.102
Total production végétale	37.049		
Sylviculture	134		
Tourbe	5.894		
Production végétale et animale	191.407		
Variation d'inventaire du cheptel	1.695		
Produit brut de l'Agriculture	193.102		

Source : Bureau Central de Statistique, 1961.

La production animale

En Irlande les éléments les plus importants de la production agricole sont le bétail et le lait. Pour

(2) A titre d'exemple, le comté de Longford a toujours fait partie de la province de Leinster pour des raisons historiques, qui répondent mal aux normes économiques actuelles. Dans la publication des chiffres du revenu par comté, cette erreur a été officiellement reconnue puisque le comté de Longford y a été classé parmi les régions ayant droit à une aide économique spéciale destinée aux régions arriérées de l'Irlande.

évaluer la part de l'élevage par région et par comté, cinq catégories sont considérées : bétail âgé de moins d'un an, bétail d'un à deux ans, bétail de deux à trois ans, bétail de trois ans ou plus, et bovins à l'engrais. On utilise la méthode dite de survie : pour obtenir la production nette de bétail âgé d'un à deux ans dans un comté, on prend le bétail âgé de moins d'un an en juin 1960, dont on a soustrait celui de moins de deux ans en juin 1961. Il n'est pas nécessaire de tenir compte des morts naturelles, peu nombreuses, car l'intensité de ce phénomène est vraisemblablement égale dans tous

les comtés. La mortalité des veaux semble constituer la seule exception. L'Enquête Nationale sur l'Agriculture (National Farm Survey) donne une moyenne nationale de 7,1 %, variant de 5,9 % (nord et ouest) à 8,1 % (sud). Cette variation de 1,2 % du niveau de mortalité des veaux n'est pas assez importante pour justifier une révision des estimations de production pour le bétail de moins d'un an par région et par comté.

Aux chiffres ainsi obtenus, on a appliqué les prix moyens provinciaux de 1960 (3), le même prix étant utilisé dans tous les comtés d'une même province. Aux variations inévitables dues aux frais de marché et de transports, il faut ajouter une légère différence de prix pour le bétail qui transite d'une province à l'autre. Mais l'application d'un prix national uniforme à chaque catégorie introduit probablement des erreurs plus sérieuses. L'estimation par comté de la production de vaches à l'engrais pose également des problèmes par manque de chiffres relatifs à l'incorporation de génisses pleines dans le troupeau laitier national. La méthode de survie entraîne une surestimation de la production de bétail âgé d'un à deux ans (et, en partie, du bétail âgé de deux à trois ans), dans la mesure où celui-ci fait partie du troupeau laitier national, et une sous-estimation de la production des bovins à l'engrais. L'influence de cette erreur semble négligeable pour les prix moyens utilisés dans ces calculs ; les chiffres n'ont pas été modifiés. La valeur totale par comté ainsi estimée s'élève à 52.810.000 livres, résultat assez proche de l'évaluation officielle qui était de 55.021.000 livres.

Dans le domaine du lait et des produits laitiers, les estimations portent sur quatre catégories : [1] lait de consommation, [2] lait industriel, [3] beurre fermier et [4] babeurre et lait écrémé. Pour la catégorie [1], les consommateurs sont répartis en trois groupes : (a) régions de Dublin et de Cork, (b) population agricole et (c) autres. Pour la catégorie (a), qui représente les régions urbaines les plus importantes, l'Office du lait fournit les chiffres relatifs à la production et aux prix payés. La consommation totale pour les catégories (b) et (c) est établie séparément, et le critère de répartition des valeurs globales entre les comtés est la population par comté. Pour la catégorie [2], le critère utilisé est la quantité de lait fournie aux laiteries de chaque comté. Pour les catégories [3] et [4], des estimations établies par le Bureau Central de Statistique pour le beurre fermier fabriqué par comté en 1960 sont utilisées comme critère de répartition.

(3) Calculés à partir d'informations fournies par le Bureau Central de Statistique et qui consistent en bulletins de prix envoyés toutes les semaines par des correspondants locaux.

Pour répartir le reste de la production animale (volaille, porcs, ovins et chevaux) on se base sur les effectifs de chaque type de bétail fournis par le recensement de juin du bétail. Il faut supposer ici que la productivité moyenne par tête de bétail est identique dans tous les comtés (4). Rien ne permet de considérer cette hypothèse comme inexacte ; en fait, les divergences sont probablement négligeables.

La production végétale

En ce qui concerne la répartition de la production végétale par comté, on se base sur la superficie cultivée de chaque produit telle qu'elle résulte du recensement de juin, et sur le rendement de chaque comté, estimé annuellement par le Ministère de l'Agriculture. Pour les betteraves à sucre, les quantités provenant des comtés principaux fournisseurs de ce produit sont obtenues directement de l'Irish Sugar Company, qui transforme la totalité de la production nationale. En ce qui concerne les pommes de terre, il faut calculer d'abord les quantités consommées sur les exploitations, d'après la population active masculine présente dans l'agriculture de chaque comté, et ensuite les quantités vendues, d'après les estimations officielles par comté. L'autoconsommation de produits agricoles (comprise dans la valeur brute de la production agricole) est difficile à évaluer, elle est estimée à l'aide des chiffres globaux recueillis le 4 juin 1960 sur toutes les exploitations du comté, concernant le « nombre de personnes ayant pris un repas sur l'exploitation la veille du jour de l'enquête ». Cette autoconsommation représente un pourcentage particulièrement important de la production (et du revenu, une fois les coûts de production retranchés) dans les provinces de Connacht et d'Ulster.

Les postes de dépenses

Les principaux postes de dépenses dans l'agriculture sont répartis par comté et par région. Ces chiffres, joints aux estimations du produit national brut du secteur agricole, servent de base à l'évaluation de la production agricole par secteur. Afin d'obtenir des critères de répartition convenables, il faut utiliser un grand nombre de documents. Les *aliments du bétail* représentent le poste de dépense le plus important dans l'agriculture irlandaise ; ces coûts sont répartis sur la base du nombre total par comté d'unités de gros bétail en pâturage (c'est-à-dire une vache de 530 kg ou l'équivalent pour les autres types de bétail), du nombre de porcs et de volailles. Les quantités d'aliments consommées par le bétail en pâturage, les porcs et la volaille, sont

(4) Pour les ovins, une distinction a été faite entre ovins de plaines et ovins d'exploitations de montagne.

calculées d'après l'enquête annuelle sur la gestion agricole (Farm Management Survey).

En ce qui concerne les engrais et les amendements calcaires, les informations disponibles provenant du recensement agricole de 1960 évaluent par comté le nombre d'exploitations utilisant des engrais pour les pâturages. Afin de déterminer un critère de répartition par produit, on suppose que la proportion des plantes sarclées et des céréales (avoine exceptée) est identique dans tous les comtés, ce qui justifie l'utilisation de la superficie totale de terres labourables comme critère. L'avoine est supposée recevoir seulement 50 % de l'engrais utilisé sur les autres cultures (hypothèse qu'une enquête ultérieure a vérifiée) (5).

Pour les machines, il est nécessaire d'essayer plusieurs critères de répartition avant d'en trouver un qui soit satisfaisant. Tous les véhicules à traction mécanique sont enregistrés pour des raisons fiscales, les autorités locales (Department of Local Government) disposent d'informations détaillées en ce qui concerne les véhicules à traction mécanique, (nombre de tracteurs par comté). Pour donner plus de poids aux régions les plus importantes au point de vue surface de terre labourable, le nombre de moissonneuses-batteuses par comté (tiré du recensement agricole) fait également partie du critère.

Les autres postes importants des consommations intermédiaires sont : les impôts, les semences et les frais divers (dont les transports). Le montant des impôts perçus dans chaque comté est directement tiré des rapports faits par les autorités locales et ne donne lieu à aucune difficulté. On a réparti les coûts totaux des semences en fonction de la superficie de terres cultivées dans chaque comté, et les frais divers d'après la valeur brute de la production, telle qu'elle a déjà été estimée.

La valeur brute de la consommation agricole par comté et par région, diminuée des coûts des consommations intermédiaires, donne le produit national brut du secteur agricole ou le revenu « créé » dans l'agriculture. Celui-ci peut à son tour être divisé en trois parties : la rémunération du capital foncier, la rémunération des travailleurs agricoles, et les revenus des exploitations familiales. La valeur locative annuelle des terres est attribuée sur la même base que les impôts locaux (les deux provenant d'une estimation de la valeur vénale des terres). Le niveau des revenus des salariés dans l'agriculture est calculé à partir du nombre de salariés masculins enregistrés par ce comté et par région dans le recensement de juin. Le taux minimum moyen des salaires perçus par la population active masculine dans l'agriculture, est celui qu'a fixé le Règlement des

salaires agricoles (Agricultural Wages Orders). Il faut ajuster le nombre de travailleurs masculins, les salariés de moins de 19 ans étant moins rétribués que les adultes. Des ajustements sont également nécessaires pour les ouvriers temporaires ou saisonniers. Ces ajustements sont faits d'après les informations disponibles à l'échelle nationale sur le revenu individuel des différentes catégories de travailleurs ; il faut supposer que le nombre d'heures effectuées par la main-d'œuvre temporaire ou saisonnière est identique partout. Puisque la main-d'œuvre temporaire ne représente qu'une faible part des salaires totaux dans l'agriculture, cette hypothèse ne fausse guère les estimations. Les revenus des exploitations familiales sont mesurés par différence entre le produit national brut de l'agriculture, les salaires et les intérêts. Comme ce résidu n'est pas minime et constitue la majeure partie du produit brut, l'utilisation d'une approche résiduelle n'entraîne pas de distorsion.

Ainsi, en 1960, une analyse complète de la production, des coûts et des revenus dans l'agriculture a été établie par comté et par province en Irlande. Les résultats en sont indiqués dans le tableau II.

Afin de vérifier les estimations du revenu agricole, le Bureau Central de Statistique a mis à notre disposition une série d'estimations du revenu agricole (revenu des salariés et de la main-d'œuvre familiale) basées sur une analyse de régression linéaire des exploitations comprises dans l'Enquête nationale sur l'agriculture de 1955. Des équations de régression ont été établies pour les exploitations de l'enquête classées par taille et par région, avec le revenu des salariés et de la main-d'œuvre familiale par acre de culture et d'herbage comme variable dépendante, et avec la densité par acre de culture et d'herbage, les vaches laitières, les autres bovins, les porcs, les ovins et la volaille comme variables indépendantes (6). Les densités moyennes, déterminées à partir de l'analyse par taille et par groupe effectuée par les Statistiques Agricoles de 1960, sont insérées dans ces équations en appliquant les équations d'une région donnée à tous les comtés de cette région. Les estimations ainsi obtenues du revenu par acre de culture et d'herbage, multipliées par la surface totale de culture et d'herbage de chaque taille et agrégées pour toutes les tailles à l'intérieur d'un comté, fournissent les estimations par comté. Ces totaux sont ensuite utilisés comme critère de répartition ; les chiffres ainsi obtenus, contenus dans le tableau annexe, sont comparés avec les estimations déjà établies. La méthode

(5) MURPHY (W. E.), ATTWOOD (E. A.). — Fertilizer Use Survey - An Foras Taluntais, Dublin, 1966.

(6) La moyenne simple de R^2 pour les 17 équations de régression était de 0,544. La régression linéaire, établie par le Bureau Central de Statistique, telle qu'elle représente les données, peut donc être considérée seulement comme acceptable.

Tableau 2

Répartition du Revenu agricole par catégorie d'agent et par comté, Irlande 1960

En milliers de livres

Comté	Valeur brute de la production	Coûts des consommations intermédiaires						Revenu « créé » dans l'agriculture	Valeur locative annuelle des terres	Rémunération des salariés agricoles	Revenu brut des exploitations agricoles
		Aliments du bétail	Engrais et amendements calcaires	Machines	Impôts locaux	Frais divers	Total				
Carlow	3 855	374	208	425	170	326	1 503	2 352	45	485	1 822
Dublin	5 148	594	166	522	247	333	1 862	3 286	65	1 255	1 966
Kildare	6 540	418	312	583	336	484	2 133	4 407	88	973	3 346
Kilkenny	8 133	784	426	806	318	646	2 980	5 153	83	891	4 179
Laois	5 502	533	313	627	225	470	2 168	3 334	59	539	2 736
Longford	2 621	381	108	144	171	173	977	1 644	45	222	1 377
Louth	3 322	305	174	415	187	279	1 360	1 962	49	532	1 381
Meath	9 101	810	350	559	463	590	2 772	6 329	122	1 303	4 904
Offaly	5 017	532	283	523	244	414	1 996	3 021	64	484	2 473
Westmeath ..	4 428	489	146	217	323	289	1 464	2 964	84	502	2 378
Wexford	9 459	908	598	1 284	317	877	3 984	5 475	83	1 148	4 244
Wicklow	4 100	428	217	471	227	335	1 678	2 422	59	545	1 818
Leinster	67 226	6 556	3 301	6 576	3 228	5 216	24 877	42 349	846	8 879	32 624
Clare	6 807	554	227	204	319	406	1 710	5 097	83	429	4 585
Cork	27 038	3 570	1 359	2 012	1 044	2 014	9 999	17 039	273	2 362	14 404
Kerry	11 274	1 222	367	485	308	703	3 085	8 189	81	652	7 456
Limerick	10 487	1 068	286	385	449	578	2 766	7 721	118	1 168	6 435
Tipperary ..	14 281	1 303	610	913	635	970	4 431	9 850	166	1 475	8 209
Waterford ..	5 809	579	287	398	327	449	2 040	3 769	86	577	3 106
Munster	75 696	8 296	3 136	4 397	3 082	5 120	24 031	51 665	807	6 663	44 195
Galway	12 057	946	494	447	511	845	3 246	8 811	134	704	7 973
Leitrim	2 811	284	47	141	114	161	747	2 064	30	162	1 872
Mayo	8 788	773	319	302	284	583	2 261	6 527	74	524	5 929
Roscommon ..	5 651	437	206	198	285	355	1 481	4 170	75	319	3 776
Sligo	4 053	339	107	163	165	239	1 013	3 040	43	242	2 755
Connacht	33 360	2 782	1 173	1 251	1 359	2 183	8 748	24 612	356	1 951	22 305
Cavan	5 379	825	197	343	233	359	1 957	3 422	61	430	2 931
Donegal	7 125	486	279	703	303	602	2 373	4 752	79	642	4 031
Monaghan ..	4 316	641	189	430	195	344	1 799	2 517	51	355	2 131
Ulster (partiel)	16 820	1 952	665	1 476	731	1 305	6 129	10 691	191	1 407	9 093
Total	193 102	19 586	8 275	13 700	8 400	13 824	63 785	129 317	2 200	18 900	108 217

d'estimation est efficace pour la structure des coûts et des prix en 1955-1956 et tend à éliminer les différences entre les comtés d'une même région. Les régions considérées ici sont celles qu'a utilisées l'enquête nationale sur l'agriculture de 1955, elles ne correspondent pas tout-à-fait aux provinces.

QUELQUES INDICES ECONOMIQUES

Les informations sur la production, les coûts et les revenus par comté et par région, jointes aux informations sur la population active masculine dans l'agriculture, permettent d'établir des chiffres comparatifs de la productivité et du revenu par travailleur agricole. Ces chiffres ont une importance primordiale pour déterminer la prospérité relative de l'agriculture dans différentes parties du pays. Le tableau III indique dans quelle mesure les ménages agricoles dépendent de l'exploitation pour obtenir directement leurs moyens de subsistance.

En 1960, le revenu moyen par travailleur agricole en Irlande est de 337 livres. Toutefois, ce revenu varie de moins de 220 livres dans les comtés du nord et de l'ouest à plus de 500 livres dans les régions les plus prospères de l'est. D'une manière générale, les régions sous-développées de l'Irlande sont celles où les revenus par travailleur masculin dans l'agriculture sont inférieurs ou égaux à 300 livres en 1960.

Le *revenu par travailleur masculin* est une mesure du revenu moyen qui comprend à la fois la main-d'œuvre familiale et les salariés agricoles. Les salaires des employés mis à part, si l'on détermine le revenu familial par membre masculin, les différences de prospérité d'un comté à l'autre apparaissent encore plus nettement. Dans les comtés agricoles plus riches de l'est, le revenu familial par membre est supérieur à 700 livres, alors que dans les comtés plus pauvres du nord-ouest, il n'est que de 200 livres (le rapport est approximativement le même si l'on considère à la fois les revenus des travailleurs familiaux et ceux des salariés).

La situation économique de l'agriculture dans les différentes régions est influencée dans une très large mesure par le niveau de la *productivité par travailleur*. Celle-ci varie autant que les revenus. Diverses subventions sont versées afin d'améliorer le rendement par travailleur dans les régions les plus pauvres.

Le succès de ces mesures a une importance primordiale pour la prospérité de la vie rurale en Irlande au cours des dix années à venir.

En examinant ces chiffres par comté, il ne faut pas oublier qu'ils se réfèrent à la production et aux revenus provenant de produits vendus ou consommés sur l'exploitation. Pour l'ensemble du pays, la valeur de l'*autoconsommation* de produits agricoles s'élève à 24 % du revenu net total des agriculteurs

en 1960. L'importance relative de ce revenu en nature varie largement d'une région à l'autre. Dans les régions les plus prospères, il représente moins de 15 % du revenu total, alors que dans les comtés les plus pauvres de l'ouest, il représente bien plus de 40 %.

Le fait que les comtés plus pauvres aient des revenus nets plus faibles et qu'une part plus importante de ce revenu provienne de l'autoconsommation, signifie que le *revenu monétaire* par exploitation varie encore plus que les revenus nets totaux. Ceci accentue encore la différence entre les régions prospères de Leinster et de Munster, où, en 1960, le revenu en numéraire est supérieur à 500 livres par membre de famille masculin, et les comtés pauvres de l'ouest où il est inférieur à 150 livres. Ces différences trouvent leur origine dans la dimension moyenne des exploitations, la qualité du sol, le climat et l'existence de marchés. Dans l'est et dans le sud de l'Irlande (Leinster et Munster), la production intensive de lait et la mise en état du sol sont la cause d'une prospérité beaucoup plus grande que dans le nord et l'ouest (Connacht et Ulster). Dans ces régions, compte tenu de l'importance plus grande de l'élevage bovin et ovin, la valeur totale de la production aux prix du marché est telle que le niveau de productivité reste faible et les revenus par travailleurs peu élevés. Même dans les comtés de l'ouest (par exemple le Kerry), les régions qui ont le niveau de production le plus élevé sont également celles qui ont le meilleur rendement moyen et les revenus les plus élevés. Le fait que les régions agricoles plus pauvres ont subi la plus importante diminution de population dans les dernières décades, contribue à aggraver leurs problèmes économiques et sociaux.

L'AGRICULTURE DANS L'ECONOMIE REGIONALE

L'établissement de comptes agricoles régionaux est réalisé dans le cadre d'une étude plus vaste qui a estimé les revenus totaux par comté et par région. Les principaux secteurs étudiés, outre l'agriculture, sont l'industrie de transformation, la distribution et les transports, l'administration publique et la défense, et un secteur « divers » (dont les loyers). En additionnant ces secteurs, on obtient le *revenu « créé »* dans chaque comté. En y ajoutant les fonds envoyés de l'étranger, les prestations sociales et les autres ajustements (7), on obtient le « *revenu total* » par comté et par région. A partir de ces chiffres globaux, on obtient le revenu « créé »

(7) Intérêt de la dette publique, profits non distribués des sociétés, pensions de l'étranger et revenus des investissements et du commerce publics.

Tableau III

Quelques indices sur le revenu agricole par comté en 1960. En livres

Comté	Revenu de l'exploitation familiale par membre masculin	Revenu dans l'agriculture par acre de terres agricoles	Revenu par tête de la population active masculine dans l'agriculture	Productivité par tête de la population active masculine dans l'agriculture	Auto-consommation de produits agricoles en % du revenu net	Revenu en numéraire par membre de la famille
Carlow	529	13,9	409	671	18,3	432
Dublin	844	19,4	416	651	24,7	635
Kildare	772	13,0	516	766	18,2	631
Kilkenny	520	11,9	425	671	15,2	440
Laois	420	10,3	368	607	21,1	331
Longford	231	7,9	231	369	37,7	144
Louth	412	11,6	335	567	24,3	311
Meath	605	11,6	458	658	16,3	507
Offoly	368	9,0	333	553	30,6	255
Westmeath	353	8,2	324	484	29,9	247
Wexford	468	11,2	383	661	19,3	377
Wicklow	440	10,2	364	617	23,2	338
LEINSTER	475	11,2	387	615	21,5	373
Clare	318	9,9	308	411	28,2	228
Cork	486	13,2	421	668	17,1	403
Kerry	391	16,1	367	506	25,8	290
Limerick	524	13,1	434	589	18,6	425
Tipperary	527	11,8	440	638	16,3	441
Waterford	604	12,1	486	750	14,8	514
MUNSTER	460	12,7	406	595	19,6	369
Calway	273	11,6	269	367	32,9	183
Leitrim	209	7,9	210	285	334,7	136
Mayo	220	11,7	220	296	44,5	122
Roscommon	260	8,9	260	352	34,5	171
Sligo	280	10,3	275	367	32,6	189
CONNACHT	249	10,5	247	335	36,4	159
Cavan	240	8,9	237	373	28,0	173
Donegal	213	12,0	214	320	47,8	111
Monaghan	238	9,1	235	404	26,1	176
ULSTER (partiel)	227	10,1	226	355	36,3	144
TOTAL	368	11,5	337	504	25,0	276

et le revenu « total » par comté et par région et, à l'aide de données sur la population, le revenu par habitant. Ces calculs donnent une mesure précieuse de la prospérité relative des différentes régions et de la prospérité à l'intérieur d'une même région. Ainsi, par exemple, le revenu « créé » par tête dans la province de Leinster, qui s'élève à 216 livres en 1960, est supérieur de 75 % à celui de la province d'Ulster, et de plus de 70 % à celui de la province de Connacht. L'importance du revenu « créé » par tête dans la région de Leinster est due à l'influence de Dublin - capitale et principale agglomération - où le revenu « créé » par tête est de 259 livres, soit plus du double de celui des régions de l'ouest. La variation du revenu « total » (c'est-à-dire le revenu « créé » ajusté en tenant compte des fonds envoyés de l'étranger, prestations sociales, etc...), se trouve considérablement réduite puisque l'effet de ces transferts d'argent est de réduire le niveau du revenu par tête dans les comtés plus riches au profit des comtés plus pauvres. Ainsi, dans le Connacht, le revenu « total » par tête est supérieur de 32 % au revenu « créé » par tête, alors que dans le Leinster, les deux revenus sont pratiquement identiques ; à Dublin, le revenu « total » par tête est inférieur de 11 % au revenu « créé » par tête.

Les comtés plus pauvres à prédominance agricole ont donc largement bénéficié des mesures de redistribution des revenus, prises dans le cadre de la politique sociale du pays. Dans les comtés où la part de l'agriculture dans le revenu total « créé » est supérieur à 50 %, les effets de la redistribution sont particulièrement marquants. Bien qu'en 1960, la part de l'agriculture dans le revenu national total soit de 26 %, le pourcentage est inférieur dans seulement deux des 26 comtés, alors que dans les 24 autres comtés, la part est de 29 % ou plus. D'une manière générale, les comtés ayant de faibles revenus par tête, comptent un nombre élevé de personnes dépendant de l'agriculture. Cependant, il y a des exceptions frappantes. Ainsi, le comté de Meath, une des régions agricoles les plus riches de l'Irlande et voisine de Dublin, est celui qui dépend le plus de l'agriculture. Par contre, le comté de Donegal où le revenu par travailleur agri-

cole est particulièrement faible, tire 62 % de son revenu total de secteurs non agricoles.

CONCLUSION

Une condition importante du développement des régions arriérées dans un pays est l'établissement d'informations dignes de confiance sur les différences de revenu d'une région à l'autre, ainsi que sur l'importance relative des différents secteurs économiques à l'intérieur de chaque région. Pour toute comptabilité nationale, l'établissement d'informations sûres et précises à l'échelle nationale, dépend de la précision des composants de chaque secteur. Là où il est possible de passer de totaux nationaux connus à des totaux régionaux pour un produit donné, on peut établir des comptes régionaux aussi exacts et justes que les comptes nationaux. En Irlande, il a été possible d'entreprendre ce travail, et les informations déjà disponibles sur le secteur agricole permettent d'utiliser un procédé relativement direct. Le fait qu'une grande partie des informations est recueillie officiellement au niveau de la région et du comté, permet d'obtenir des critères de répartition dignes de confiance pour de nombreux éléments des comptes agricoles nationaux. Pour certains produits, de tels critères ne peuvent être facilement obtenus : d'autres procédés, basés sur le recensement agricole des cultures et du bétail, donnent tout à fait satisfaction.

De cette façon, est établie une matrice complète et détaillée d'informations économiques. Cette matrice fournit une mesure des différences dans la situation économique et la productivité de la population à l'intérieur de chaque région, donne des informations détaillées relatives à l'importance de l'agriculture comme principale source de revenu, et indique la productivité et le revenu par tête du secteur agricole de chaque région. Cette étude est précieuse pour juger la situation économique dans les différentes régions ; elle fournit des données fondamentales sur l'activité des différents secteurs économiques à l'intérieur de chaque région. C'est seulement à partir de comptes régionaux que l'on peut créer un programme intégré de développement régional, et évaluer ce développement dans le détail.

ANNEXE

*Comparaison des estimations du revenu agricole par comté et par région
selon différentes méthodes en 1960. (En milliers de livres)*

EST	A	B	SUD	A	B
Carlow	2,29	2,31	Clare	4,81	5,01
Dublin	2,56	3,22	Cork	17,64	16,77
Kildare	3,45	4,32	Kerry	7,58	8,11
Laois	3,71	3,28	Limerick	6,61	7,60
Longford	2,10	1,60	Tipperary	8,71	9,68
Louth	2,10	1,91	Waterford	3,59	3,68
Meath	5,02	6,21	Kilkenny	4,87	5,07
Offaly	3,37	2,96			
Westmeath	2,96	2,88	Total régional	53,81	55,93
Wexford	6,14	5,39			
Wicklow	2,79	2,36	NORD ET OUEST	A	B
Galway	8,19	8,68			
Roscommon	4,07	4,09			
Total régional	48,75	49,21	Leitrim	2,34	2,03
			Mayo	6,74	6,45
			Sligo	2,89	3,00
			Cavan	4,02	3,36
			Donegal	5,31	4,67
			Monaghan	3,27	2,47
			Total régional	24,56	21,98
			TOTAL	127,12	127,12

A : Estimation par régression établie par le Bureau Central de Statistique.

B : Revenu des exploitations familiales plus salaires aux employés.

AU SOMMAIRE DU N° 16 DE LA « REVUE FRANÇAISE DE L'AGRICULTURE »

- Monsieur L.-G. RABOT, Directeur Général de l'Agriculture à la Communauté Economique Européenne, a fait, au cours de la séance d'ouverture du Congrès de l'Acier 1966 dont le thème général était « l'Acier en Agriculture », une communication sur les *Conditions de travail dans l'agriculture européenne*. Cette étude fait ressortir que, pour survivre et évoluer favorablement, l'Agriculture ne peut négliger, comme essentiel, l'élément profit ; ceci entraîne naturellement l'adoption des notions précises de coûts de production, de rentabilité et de croissance économique, et a fortiori, de l'organisation méthodique de la production agricole à tous ses stades.
- Pierre RAINAUT, Ingénieur du G.R.E.F., étudie *l'Agriculture et l'extension du monde urbain*. Il fait ressortir particulièrement qu'il y a là un problème d'une dimension nouvelle auquel il est indispensable d'apporter une solution. Mais on n'en est encore qu'à l'approche, en envisageant des solutions partielles et en recherchant un principe tendant à « l'utilisation fonctionnelle du sol ».
- *Pain, Commerce et Développement*. Jacques BLANCHET, expert auprès des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation, présente le P.I.M. (Plan Indicatif Mondial pour le développement de l'Agriculture) qui, pendant 20 ans (1965-1985), doit servir les desseins de la F.A.O. pour sa lutte contre la faim dans le Monde.
- Dans *La recherche agronomique et la production du porc*, Monsieur A. RERAT, Maître de Recherches à l'I.N.R.A., fait le point des recherches entreprises dans ce domaine, pour l'amélioration des performances d'élevage, de croissance et de composition corporelle en faveur de la qualité et de la rentabilité.
- Paul MOATI analyse l'ouvrage « Le Bouton du Mandarin » sous le titre *Quand les problèmes de l'enseignement nous sont contés...* ». Repenser l'école d'aujourd'hui pour faire l'école de demain.
- Jacques CHOUILLOU brosse une fresque vivante des aspects de *L'économie agricole de l'Union Soviétique en 1966* », un des problèmes les plus brûlants d'U.R.S.S.
- Raoul du FOURNET, à travers le temps, redonne à *Monsieur de Sully, sa place dans l'agriculture*.
- Henri DOMINIQUE confie ses notes de lecture à propos du livre de Charles BETTELHEIM : *Planification et croissance accélérée*.